



ANNALES 2016

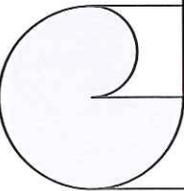


EXAMEN PROFESSIONNEL

POUR LE RECRUTEMENT

INGENIEURS 3EME GRADE

**DU STATUT PARTICULIER DES
PERSONNELS TECHNIQUES
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**



**EXAMEN PROFESSIONNEL OUVERT LE 9 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE
DIX INGENIEURS 3^E GRADE DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS
TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSION : REDACTION D'UNE NOTE

DUREE : 4 HEURES

COEF : 1

SUJET

Ce sujet comporte 30 pages y compris la page de garde.

Votre directeur vous demande de rédiger à son attention une note sur la problématique de la sortie du nucléaire en France à l'aide des documents suivants :

Document n°1 : Nucléaire : les CLI dénoncent une impréparation française à l'accident – publié le 11/04/2016 – par Olivier Schneid – paru dans Techni.Cités, France

Document n°2 : Le risque nucléaire : une affaire d'Etat, pas celle des collectivités ? – publié le 27/02/2015 – par Olivier Schneid – paru dans Techni.Cités, France

Document n°3 : Le risque nucléaire : une affaire d'Etat, pas celle des collectivités ? – publié le 25/06/2014 – par Pascale Braun – paru dans : Actus experts technique, Régions

Document n°4 : Fessenheim : le doute s'installe chez les partisans d'une fermeture de la plus vieille centrale – publié le 13/02/2014 – par Olivier Schneid – paru dans : Techni.Cités, France

Document n°5 : Fessenheim : Centrales nucléaires : les collectivités face à la prévention des risques – publié le 17/03/2011 – par La Rédaction – paru dans : la Gazette des Communes

Document n°6 : Un parc jeune et néanmoins sur la sellette – publié le 29/04/2011 – par Olivier Schneid – paru dans : Techni.Cités, France

Document n°7 : Nucléaire : les tours de passe-passe du gouvernement – publié le 04/07/2014 – par Olivier Schneid – paru dans : Techni.Cités, France

Document n°8 : L'échelon communal pas pertinent pour choisir un site de stockage de déchets radioactifs – publié le 16/10/2011 – par Frédéric Marais – paru dans : Techni.Cités, France

Document n°9 : Jean-Marie Chevalier : « Les territoires offrent un gisement prodigieux de ressources énergétiques » – publié le 22/02/2012 – par Olivier Schneid – paru dans : A la une, Dossiers d'actualité, France

Document n°10 : Nucléaire : 2 spécialistes analysent la réserve des collectivités – publié le 15/03/2011 – par Laurence Madoui – paru dans : la Gazette des Communes

Document n°11 : La commission Energies 2050 fait pschitt ! – publié le 07/10/2011 – par Olivier Schneid – paru dans : la Gazette des Communes

**Document n°1 : Nucléaire : les CLI dénoncent une impréparation française à l'accident—
publié le 11/04/2016 – par Olivier Schneid – paru dans Techni.Cités, France**

La France n'est pas prête à affronter un accident nucléaire, a vivement critiqué l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), le 5 avril 2016 à Paris. Son président, Jean-Claude Delalonde, s'étonne en particulier d'une forme de double langage consistant à, d'une part, affirmer prendre en considération le retour d'expérience de la catastrophe de Fukushima, d'autre part, ne rien changer aux dispositifs actuels.

Vous dénoncez des « contradictions » dans la politique de la France en matière de gestion d'un accident nucléaire. Plus précisément ?

Il y a un peu plus de deux ans, en février 2014, le gouvernement a publié un Plan national destiné à répondre à un accident nucléaire ou radiologique majeur. Ce document affirme prendre en compte le retour d'expérience de Fukushima (Japon), dont on a commémoré le cinquième anniversaire le 11 mars. Or, 26 mois après la sortie de ce Plan national, les mesures qu'il prévoit n'ont toujours pas été intégrées aux Plans particuliers d'intervention (PPI) des zones accueillant une centrale. Autrement dit, on nous sort un texte au nom d'un principe de précaution mais on ne donne pas d'instructions aux préfets pour qu'ils le transcrivent dans leurs dispositifs locaux. Et, si demain, le pire devait arriver, les autorités viendraient sûrement nous dire qu'elles ne sont ni responsables ni coupables puisqu'elles avaient élaboré un plan. Ce genre d'attitude nous énerve...

Ce n'est pas la première fois, loin de là, que vous interpellez un gouvernement sur, selon vous, le manque de préparation de la France à un éventuel accident. Que vous répond-on alors ?

Soyons clairs, au niveau de l'Etat, on nous ignore. Alors que les CLI et leur Fédération, l'ANCCLI, travaillent très bien avec l'Autorité de sûreté (ASN), ce n'est pas le cas avec le ministère de l'Intérieur. Qu'il s'agisse de l'actuel ministre, Bernard Cazeneuve, de son prédécesseur, Manuel Valls, ou de ceux qui les ont précédés, la société civile que nous représentons n'est pas associée. Et lorsque nous demandons à rencontrer un ministre de l'Intérieur, ou son directeur de cabinet ou même un simple conseiller, il nous est aimablement répondu que le message sera transmis à qui de droit, sans qu'il y ait jamais de retour. Or, nous sommes nées de la volonté du législateur, par la loi Transparence et sécurité nucléaire (TSN) de 2006 qui nous a confié un rôle et des missions. Nous avons donc une légitimité à intervenir sur les sujets que nous portons : la sûreté et la sécurité nucléaires.

Concrètement, quels sont vos griefs actuels à l'égard des pouvoirs publics ?

Ils sont nombreux et s'appuient sur deux rapports que nous avons commandés concernant la mise en œuvre de mesures d'urgence en cas d'accident nucléaire : l'un à notre comité scientifique ; l'autre à une association réputée pour sa connaissance du sujet, l'ACRO (association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest). Pour illustrer, prenons l'évacuation de la population. Il n'existe pas de vrai plan en France, contrairement aux Etats-Unis. Or, dans un rayon de 30 km autour de la centrale de Bugey (Ain), on compte près de 1,3 million de personnes. Comment procède-t-on ? Les Centres d'accueil et de regroupement (CARE) ne sont souvent pas clairement identifiés... ou alors ils se trouvent dans le périmètre

du PPI, alors qu'ils devraient être situés hors de la zone de risque. Le PPI de Flamanville avait, lui, dressé une liste de lieux d'hébergement... lesquels ont disparu du nouveau PPI.

Vous qualifiez les personnes qui seraient évacuées de « réfugiés », terme que vous n'employez pas jusqu'à présent...

C'est exact. Car si un accident nucléaire se produisait demain, les personnes à qui on aurait demandé d'évacuer leur territoire deviendraient des réfugiés, et la question se poserait de savoir non seulement où on les met mais aussi comment on les traite. Notre propos n'est pas de faire du catastrophisme, il est de pointer le doigt là où ça ne va pas et alors de tirer la sonnette d'alarme. Autre exemple, le Plan national estime nécessaire d'harmoniser les consignes avec le pays voisin lorsque la centrale se situe en zone transfrontalière, jugeant même une telle coopération « impérative ». La France a sept centrales riveraines de pays étrangers (Belgique, Allemagne, Luxembourg, Suisse, Royaume-Uni, ndlr). Il existe une forte disparité entre ces pays, entre autres dans la distribution préventive de comprimés d'iode. Et on ne voit pas le gouvernement prendre d'initiatives en la matière...

Vous posez de nouveau le problème du périmètre des PPI, sujet récurrent de vos revendications...

Nous souhaiterions une réflexion en termes de bassin de vie. Mais, s'il faut fixer une distance, nous réclamons que le rayon d'un PPI soit porté de 10 à 80 km. La Ville de Bordeaux (Gironde) a aussi émis un vœu en ce sens, de même que Cherbourg-Octeville (Manche). Ce que l'ancien député-maire de Cherbourg et ex-président de la CLI... Bernard Cazeneuve n'entend pas. Je rappelle aussi que les autorités de sûreté et de radioprotection européennes Wenra et Herca, unanimes, ont envisagé l'extension de ce périmètre jusqu'à 100 km.

Vous annoncez la sortie au deuxième semestre 2016 d'un Livre blanc sur le post-accident, pour « éclairer les esprits et alerter une nouvelle fois les autorités françaises ». Qu'en attendrez-vous ?

Je suis d'un naturel optimiste. Si nos revendications n'étaient pas satisfaites, j'aurais au moins, avec mon conseil d'administration et l'ensemble des membres des CLI, fait le job pour lequel on nous a créés. On a en France la chance d'avoir cette représentation de la société civile. Je regrette que le législateur et l'exécutif mettent en place des outils mais n'aillent pas jusqu'au bout de ce qu'ils ont décidé. Je rappelle ainsi que nous ne percevons toujours pas pour notre financement le pourcentage de 1% de la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) prévu par la loi TSN, soit six millions d'euros. Cela multiplierait notre budget actuel par six et nous permettrait de mieux exercer nos missions. Donc je ne comprends pas et je suis en colère.

Document n°2 : Le risque nucléaire : une affaire d'Etat, pas celle des collectivités ? – publié le 27/02/2015 – par Olivier Schneid – paru dans Techni.Cités, France

Le premier exercice de crise nucléaire de l'année 2015, qui s'est tenu le 10 février à Gravelines (Nord), a mis en lumière la faible place accordée au monde local par l'Etat. Des élus de communes concernées, faisant valoir qu'ils seraient les premiers sollicités par la population si un accident survenait, s'en sont émus et inquiétés. La Gazette a pu suivre cet exercice depuis le siège de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), ainsi que la réunion plénière de la commission locale d'information (CLI), une semaine plus tard.

Il est 8h47, mardi 10 février 2015, lorsque l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et la préfecture du Nord sont alertés par la centrale de Gravelines d'un « incident sur la tranche 11 ». Un problème électrique a provoqué l'arrêt automatique du réacteur à 7h15 et le Plan d'urgence interne (PUI) a été déclenché.

Gestion de crise

Au siège national de l'ASN, à Montrouge (Hauts-de-Seine), dans une grande salle dédiée à la gestion de crise, le poste de commandement technique (PCT) se met en place. Outre la surveillance de l'exploitant, l'ASN aura notamment pour mission d'orienter le préfet sur les mesures à prendre en matière de protection de la population : évacuation, mise à l'abri, prise de comprimés d'iode...

Chaud et froid

L'exercice prend fin peu après 17 heures. Au fil d'un scénario soufflant le chaud et le froid, faisant monter la pression chez les protagonistes et conduisant à classer l'événement au niveau 3 sur l'échelle INES⁽¹⁾, EDF, l'ASN et l'IRSN auront craint un « dénoyage » du combustible, faute de moyens de refroidissement disponibles, et la fusion du cœur. La délivrance interviendra avec la sécurisation des sources d'alimentation électrique.

Allo, les élus locaux ?

Vu du siège de l'ASN, les élus locaux ont été les grands absents de cet exercice d'urgence nucléaire et radiologique, premier d'une série de huit programmés cette année par le gouvernement⁽²⁾. Au point que l'observateur a pu, tout au long de la journée et en particulier l'après-midi, quand la crise prenait de l'ampleur, se demander s'ils en étaient bien parties prenantes. Leur seule évocation aura été lorsque, déclenchant le Plan particulier d'intervention (PPI), le préfet a, de facto, invité les maires à en faire de même avec leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Au retour de la pause déjeuner

Cette impression à distance est corroborée par les témoignages recueillis sur le terrain. Par exemple, dans telle commune, résultat d'une absence de sensibilisation en amont de l'exercice, le PCS a été activé à 13h30, au retour de la pause déjeuner, soit 32 minutes après l'alerte envoyée par e-mail. Et, sans instruction ultérieure, il n'a jamais été désactivé... Dans

cette autre collectivité, un fonctionnaire s'étonne de ne plus avoir reçu la moindre information « entre 14 heures et 17 heures », alors même que la simulation de crise battait son plein.

Pas dans la boucle

Alors certes, il s'agissait d'un exercice dit « d'état-major » qui, contrairement à celui de « sécurité civile » réalisé en 2011 à Gravelines, avait un caractère virtuel et n'engageait donc pas concrètement la population. L'objectif était de tester le processus de prise de décision. Mais les élus locaux ont alors un rôle dans la transmission des consignes. Or, ils n'étaient manifestement pas prévus dans la boucle. Et ce, délibérément. En témoigne le récit que la préfecture du Nord fait de l'exercice sur son site web : les collectivités territoriales et leurs représentants n'y sont nulle part mentionnés.

« Faites remonter notre mécontentement »

Le maire et conseiller général de Gravelines (PS), qui préside la commission locale d'information (CLI), Bertrand Ringot, s'était, avant le jour J, plaint de ne pas avoir été associé aux préparatifs de l'exercice et d'en avoir été informé tardivement. Il a tout naturellement renouvelé ses griefs à l'occasion de la réunion plénière de la CLI, jeudi 19 février, à Gravelines : « Faites remonter notre mécontentement, a-t-il lancé aux représentants de l'Etat présents. Soit c'est un exercice joué avec les communes, soit c'est un exercice interne aux services de l'Etat »...

Circonstances atténuantes

« Le sentiment que vous exprimez correspond à une réalité », lui a, avec franchise, répondu le directeur-adjoint du service de défense et de protection civiles de la Préfecture du Nord (SIRACED-PC), Stéphane Dhée. Un mea culpa toutefois assorti de circonstances atténuantes, reprises par le sous-préfet de Dunkerque, Henri Jean : « Le préfet (Jean-François Cordet, ndlr) avait demandé aux autorités nationales un report pour garantir une meilleure préparation. Puis sont intervenus les événements du début de l'année (les attentats des 7 et 9 janvier contre Charlie Hebdo et l'épicerie de la porte de Vincennes, et leurs conséquences en termes de déploiement du Plan Vigipirate, ndlr). »

« Loin d'être une chose acquise »

« Ils ont fait un bon plaidoyer, remarque, avec une pointe de malice, Bertrand Ringot. Il y avait un contexte, c'est vrai. Mais, si on mène des exercices, on les fait à fond pour que ce soit source d'enseignements. »

Absent de la réunion pour cause de conseil d'administration à Paris, le président de l'Association nationale des CLI (ANCCLI), Jean-Claude Delalonde, s'était, lui, exprimé par écrit, et vertement : « L'organisation précipitée de cet exercice par les services de l'Etat démontre que la participation de la société civile est loin d'être une chose acquise et cela doit être dénoncé publiquement. »

« Au mépris des textes »

Interrogé par La Gazette, Jean-Claude Delalonde s'emporte contre « des préfets qui, comme celui du Nord, ne jouent pas le jeu en matière d'information et d'implication des élus, au mépris des textes dont ils sont pourtant les garants sur le plan territorial ». A contrario, il salue

ceux qui « associent les CLI et les autorités locales, à l'image de celui de la Gironde ». Et il garde un meilleur souvenir de l'exercice de 2011, époque où il présidait la CLI : « On avait été associés très en amont. Nous avons ensuite émis des remarques positives et négatives, et les critiques, ça sert à perfectionner une organisation. »

Pas la tasse de thé des préfets

« Souvent, le préfet n'aime pas intégrer les élus locaux dans le jeu de rôles car il voit cela comme quelque chose de lourd à gérer, et c'est regrettable car ils sont les premiers concernés », confie un acteur averti de la gestion de crise nucléaire au niveau national. Il en va de même, poursuit-il, avec la pression médiatique simulée (PMS) : « Certains seront très contents d'avoir des journalistes et ils les emmèneront partout avec eux ; d'autres les cantonneront... » « Le nucléaire n'est, ni la priorité des préfets, ni leur tasse de thé », déplore un autre spécialiste du sujet.

« Panique et pagaille »

« S'il y a un jour un pépin, observe Jean-Claude Delalonde, c'est vers les élus locaux et non le préfet ou le ministre que la population se tournera. Et s'ils n'ont pas été préparés à la crise, ce sera la panique et une grande pagaille », s'inquiète-t-il. Il réclame la tenue d'un exercice de sécurité civile « a minima tous les trois ans, avec les élus, la société civile, la population », et d'autres plus modestes entre-temps. Les textes imposent, eux, un exercice important tous les cinq ans. « C'est la condition de l'apprentissage de la culture du risque, défend-il. Le risque zéro, ça n'existe pas. Si affirmer cela est perçu par l'Etat comme une hérésie, pourquoi ne pas purement et simplement supprimer les CLI ! »

« Encore du chemin à parcourir »

« Il faudrait un exercice tous les ans pour inculquer la prévention du risque, plaide Bertrand Ringot. Ce n'est pas inné, ça passe par des réflexes, qu'il faut répéter et entretenir. Et force est de constater que nous avons encore du chemin à parcourir. » « Et la culture du risque, cela vaut pour le nucléaire, mais aussi n'importe quelle industrie dangereuse, chimique ou autre », complète cet élu dont le canton compte, outre la plus grande centrale nucléaire d'Europe de l'Ouest, une quinzaine d'entreprises classées Seveso.

L'Etat si prêt que cela ?

Le 17 février 2015, au cours d'un débat parlementaire sur la loi de transition énergétique et plus précisément le « risque nucléaire », le sénateur UMP de la Haute-Marne Bruno Sido a indiqué avoir, en tant que président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST), « constaté à Lille, proche de la centrale de Gravelines, que la réponse de l'État est prête et complète ». L'exercice du 10 février n'en a en tout cas pas apporté la démonstration.

Focus

Territoires et sûreté nucléaire : entre déclaration d'intention et réalité

« L'organisation nationale de gestion de crise doit être régulièrement adaptée pour renforcer en permanence son efficacité » », peut-on lire dans le Plan national de réponse (à un) accident nucléaire ou radiologique majeur, publié en février 2014 par le gouvernement. Lequel entend « s'appuyer sur les forces vives du pays », notamment « les élus et les collectivités territoriales ». De la place des territoires dans le dispositif, il en a été question, mardi 17 février 2015, au Sénat, au cours des débats sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Le sénateur EELV de la Loire-Atlantique Ronan Dantec a notamment présenté un amendement visant à « inviter des membres de la CLI à suivre en tant qu'observateurs tout exercice de crise (puis) transmettre (leurs) observations ». Il s'est heurté à un avis défavorable de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, car « insister dans la loi sur certaines missions de la CLI serait introduire une hiérarchie malvenue », a-t-elle justifié...

A l'échelle du bassin de vie

Il n'a pas eu plus de succès en proposant que les personnes situées « dans une zone de 20 km⁽³⁾ autour d'une installation nucléaire reçoivent régulièrement, sans qu'elles aient à le demander et aux frais des exploitants, des informations sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en application d'un Plan particulier d'intervention (PPI) ». Vingt km faute de mieux, avait-il précisé, en qualifiant son texte de « compromis ». La ministre a jugé la distance de 20 km « arbitraire » tout en avançant qu'il « faudra peut-être modifier les PPI », qui la fixent à 10 km. En novembre 2014, l'ANCCLI avait demandé une « révision en profondeur » des PPI pour que ceux-ci raisonnent en termes de « bassin de vie » afin de « répondre à la réalité du terrain ». Dans une « dernière tentative » de faire évoluer les textes, Ronan Dantec obtiendra qu'une CLI soit « consultée » lors d'une « modification » du PPI. Maigre butin.

Document n°3 : Le risque nucléaire : une affaire d'Etat, pas celle des collectivités ? – publié le 25/06/2014– par Pascale Braun– paru dans : Actus experts technique, Régions

Les propos inattendus de Ségolène Royal remettant en question le choix de l'enfouissement souterrain fait vivement réagir partisans et opposants de cette technique, tout comme les décisions contradictoires sur l'inscription de cette thématique dans la loi sur la transition énergétique.

L'enfouissement des déchets radioactifs n'en finit pas de faire des vagues. Les propos de Ségolène Royal, déclarant, à l'occasion d'une réponse à une auditrice de France Inter le lundi 23 juin, « il y a notamment une technique de stockage par subsurface que je souhaiterais voir examinée avant de prendre des décisions irréversibles comme l'enfouissement souterrain de déchets radioactifs » ont semé la consternation parmi les salariés du laboratoire de l'Andra à Bure (Meuse) dont certains redoutent désormais une annulation du projet Cigéo, qui vise à enfouir à 500 mètres de profondeur les déchets les plus hautement radioactifs de l'industrie nucléaire française.

Député de Meurthe-et-Moselle et vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Jean-Yves Le Déaut a sèchement retoqué les propos de la ministre, déclarant dans Le Républicain lorrain du 24 juin 2014 : « Qu'on revienne aujourd'hui à des arguments écartés voici vingt ans me surprend. Quand on est ministre, il faut savoir accepter les dossiers difficiles. Là, on s'empresse de ne pas prendre la patate chaude ».

« Elle ne va pas tarder à se faire recadrer » - Les opposants à l'enfouissement ne crient pas victoire pour autant. « Ce n'est pas la ministre qui décide : le projet Cigéo est géré depuis des décennies par des directeurs immuables tous issus de l'école des Mines. Ségolène Royal ne va pas tarder à se faire recadrer », estime Michel Gueritte, militant antinucléaire historique. « En matière d'enfouissement, il n'y a pas d'alternance politique. Seule la mobilisation des élus et citoyens de plus en plus nombreux permettra d'empêcher l'enfouissement », estime quant à lui Jean-Marc Fleury, représentant de l'association des élus de Lorraine et Champagne-Ardenne opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs (EODRA).

L'épisode des articles 34 et 35, rajoutés inopinément à la proposition de loi sur la transition énergétique le 18 juin 2014, puis la disparition de l'article 35, le plus controversé, deux jours plus tard, n'ont pas contribué à clarifier le débat. La proposition 35 confiait à l'Etat la charge de statuer sur l'installation et l'exploitation de Cigéo par décret, balayant l'ultime débat parlementaire prévu en 2016 sur la réversibilité de l'enfouissement.

Si cet article a disparu, l'article 34 demeure. Sa formulation, qui autorise le gouvernement à transposer la directive européenne 2011/70/Euratom, ouvre la voie à des interprétations multiples – dont celle d'un élargissement des possibilités d'enfouissement à des déchets provenant de pays limitrophes. « La plupart des élus ne sont pas opposés à l'enfouissement, mais ils ne veulent pas que l'on enfouisse n'importe quoi n'importe comment. Or, il aurait été très cavalier de décider par décret d'un point aussi important que la réversibilité de l'enfouissement. Par ailleurs, nous nous battons depuis des années sans jamais avoir réussi à obtenir l'inventaire exact des déchets voués au stockage. Aujourd'hui, nous nous trouvons

dans l'expectative la plus complète », résume Jean-Louis Canova, conseiller général du canton d'Ancerville (Meuse) et président du Comité local d'information et de suivi (Clis).

Document n°4 : Fessenheim : le doute s'installe chez les partisans d'une fermeture de la plus vieille centrale – publié le 13/02/2014 – par Olivier Schneid– paru dans : Techni.Cités, France

Alors que les intentions du gouvernement en matière de nucléaire demeurent floues, la concrétisation d'un arrêt définitif, fin 2016, de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin), un engagement de campagne du chef de l'Etat, suscite des interrogations. Au point qu'en Alsace, les opposants à la fermeture reprennent espoir...

« Tant que le roi (Hollande, ndlr) n'a pas décidé que ce serait à l'ordre du jour... » Le maire Europe Ecologie Les Verts de Wattwiller Jacques Muller, seul maire encarté EELV de la circonscription où se situe la plus ancienne centrale nucléaire française, ne cache pas ses doutes sur la concrétisation, d'ici fin 2016, de la mise à l'arrêt définitif des deux réacteurs de Fessenheim (Haut-Rhin). Certes, la mesure figure parmi les engagements du candidat Hollande – elle en porte le numéro 41. Et dans l'accord conclu par son parti avec le PS. Mais, à mesure que le temps passe, il s'inquiète de voir le chef de l'Etat « afficher d'autres priorités ».

« Hérésie » - Pendant ce temps, le camp des opposants à la fermeture s'active. A l'image du député-maire UMP de Cernay Michel Sordi, dont la circonscription accueille la centrale. Vice-président de la commission d'enquête parlementaire sur les coûts du nucléaire créée en décembre 2013 à l'initiative d'EELV, il a obtenu que celle-ci ajoute à son périmètre « les conséquences de la fermeture et du démantèlement de réacteurs, notamment de la centrale de Fessenheim ». Une telle décision serait, selon lui, une « aberration économique, sociale et environnementale : une hérésie ». Et il suggère « une porte de sortie au chef de l'Etat : expliquer que, même s'il y a eu une promesse de campagne, les réalités sont là »...

Repousser l'échéance - Le 27 janvier, Michel Sordi a invité à Fessenheim son collègue... PS Christian Bataille, un ardent défenseur de l'industrie nucléaire. « Il n'est pas le seul à être avec nous, assure-t-il. Dans les rangs socialistes et communistes, d'autres parlementaires sont sur la même ligne. » Il espère que, les élections municipales et européennes passées, leur expression sera facilitée. Mais l'échéance à laquelle il rêve surtout, ce sont les scrutins législatifs et présidentiel de 2017, car il est persuadé que « la prochaine majorité ne fermera pas Fessenheim ».

Aucune allusion à une fermeture - L'absence de calendrier officiel, entretenant le flou sur les intentions des pouvoirs publics, est de nature à nourrir son optimisme. Ainsi, pas un mot sur le sort de Fessenheim dans les vœux du ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Philippe Martin, le 29 janvier. Un rappel, certes, de l'engagement du président de la République à réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% à 50% à l'horizon 2025. Une référence à un parc « construit pour l'essentiel il y a une trentaine d'années et qui n'est pas éternel ». Mais pas la moindre allusion à la fermeture prochaine d'une installation...

Un timing et un contenu incertains - Dans le Plan commenté du futur projet de loi qu'il a publié le 10 décembre 2013, le ministère annonce des « dispositions relatives à la mise à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires », et la mission de la délégation interministérielle à la fermeture de Fessenheim est au menu de la commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique (CNTE). Mais les travaux de cette dernière n'avancent guère. Et le report à fin février d'une réunion programmée mardi 11 est jugé « peu encourageant » par plusieurs de ses membres.

L'économie locale affectée - D'ici la fin de ce mois, l'Insee devrait remettre au gouvernement une étude d'impact sur les conséquences d'une fermeture en termes d'emplois. Les syndicats de Fessenheim s'interrogent toutefois sur son utilité, ayant commandé un travail similaire en 2012 à un cabinet spécialisé auprès des comités d'entreprise (CE). Le document présenté alors estime à 2 200 le nombre d'emplois directs, indirects et induits sur les zones de Colmar et de Mulhouse, il évalue à 61 millions d'euros la masse salariale des agents EDF « susceptible d'être injectée dans l'économie locale, en tout ou en partie – en logement, transport, santé, alimentation, vêtements et loisirs » et à environ 12 millions par an la fiscalité perçue par les collectivités territoriales (communes, département et région). A contrario donc, il s'interroge sur l'avenir du territoire sans la centrale.

« Liquidateur » - Or, si la « reconversion du site » figure expressément dans les missions du délégué interministériel en charge du suivi de la fermeture de la centrale, Jean-Michel Malerba, nommé en janvier - comme c'était le cas de son prédécesseur, Francis Rol-Tanguy, devenu directeur de cabinet du ministre -, les opposants à l'arrêt définitif ne voient en lui qu'un « liquidateur », et même le représentant d'une « institution créée illégalement », s'insurge le secrétaire fédéral FO Energie et Mines, Jacky Chorin. Le Conseil d'Etat doit à cet égard examiner un recours déposé, notamment, par les syndicats contre la fonction même de délégué interministériel « à la fermeture de Fessenheim ».

Inconstitutionnel ? - Jacky Chorin conteste jusqu'à la constitutionnalité d'une telle décision si elle était fondée sur des critères uniquement politiques. Il invoque en particulier « une atteinte à la liberté d'entreprendre » (voir aussi encadré ci-dessous). Au regard de la situation des finances publiques, les indemnités que seraient alors en droit de réclamer à l'Etat l'exploitant EDF mais aussi quatre compagnies allemande et suisse ayant participé, à hauteur de 32,5%, à la construction de la centrale et bénéficiant en retour d'une partie de sa production sont d'autres arguments avancés par les partisans du statu quo... et susceptibles, espèrent-ils, d'être mis dans la balance par le gouvernement au moment de trancher.

La voix du président - Dans ce flot d'inconnues, une certitude : l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ne dispose à ce jour d'aucun élément concret de la part d'EDF attestant d'une volonté de l'entreprise d'engager l'arrêt définitif de la centrale de Fessenheim. Autrement dit, de suivre la voie fixée par son actionnaire principal, l'Etat. A la question : « Croyez-vous en une fermeture d'ici la fin du quinquennat ? », la réponse du député PS de Gironde Philippe Plisson, fervent partisan d'une telle mesure, est pleine de sous-entendus : « Le président de la République a dit qu'elle le serait et je suis l'un des députés chargés de mettre en œuvre son programme. Je répète donc ce qu'il dit et j'ai toute confiance en lui. » Voilà qui ressemble fort à une antiphrase...

FOCUS

Arrêt, mode d'emploi

En l'état actuel des textes, la mise à l'arrêt définitif d'une centrale peut être le fruit d'une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) considérant que l'installation « présente des risques graves », comme le prévoit la loi Transparence et sûreté nucléaire (TSN) de 2006. L'ASN ayant, en avril 2013, autorisé la poursuite de l'exploitation pour dix ans du réacteur n°2 de la centrale de Fessenheim, comme elle l'avait fait précédemment du réacteur n°1, elle n'a pas de raison de changer d'avis... sauf à ce que ses prescriptions en matière de renforcement de la sûreté, dans le cadre des mesures dites post Fukushima, ne soient pas respectées. Mais cela vaut de même pour les 18 autres centrales françaises, toutes destinataires de cette décision du 21 janvier 2014. Autre option, la fermeture est décidée par l'exploitant. D'aucuns se demandent d'ailleurs pourquoi l'Etat, détenteur d'environ 84% du capital, ne le lui impose pas... Dernière option, encore virtuelle, puisqu'il faudrait l'inscrire dans la loi : autoriser le gouvernement, pour des raisons de politique énergétique, à fermer une centrale nucléaire. Un pari jugé périlleux par des juristes, comme l'avocat Mounir Meddeb, car elle mettrait en cause le droit de propriété.

Document n°5 : Fessenheim : Centrales nucléaires : les collectivités face à la prévention des risques – publié le 17/03/2011– par La Rédaction– paru dans : la Gazette des Communes

Les collectivités, proches des centrales, entretiennent des rapports ambigus avec l'industrie nucléaire, source de recettes fiscales et d'inquiétudes. Longtemps, un certain nombre d'entre elles, ont pratiqué un certain blackout. Mais avec la catastrophe japonaise, elles font savoir leurs critiques et leurs demandes. Les acteurs locaux manquent d'information, tandis que les exercices de simulation sont souvent bâclés.

Parmi les dizaines d'associations thématiques de communes et de collectivités, aucune ne rassemble les « communes de centrales nucléaires ». Dans le domaine des risques industriels, n'existe qu'Amaris, l'association des maires de communes Seveso. Mais les sites Seveso ne sont pas les sites nucléaires...

Une preuve que, pour les élus locaux concernés, l'atome demeure une matière ultra-sensible, peu propice à la communication.

Mais avec la catastrophe japonaise, certaines langues se délient.

Alsace : une commission « de surveillance » modèle des CLI

L'Alsace ne compte qu'un seul centre nucléaire de production électrique (CNPE), celui de Fessenheim (Haut-Rhin). C'est la plus ancienne centrale encore en service (démarrage en 1977). Elle est située au bord du Grand canal d'Alsace, dont les digues la surplombent d'une dizaine de mètres et dont les eaux servent à son refroidissement.

Depuis 1979, le conseil général du Haut-Rhin (CG 68) a créé une commission locale de surveillance, qui a servi de modèle aux commissions locales d'information (CLI) du décret Mauroy de 1983 et d'une loi de 2006, qui les a généralisées à tous les sites nucléaires de France.

La commission haut-rhinoise est restée « de surveillance » et c'est donc la seule en France à être une CLIS et non une CLI.

Rôle de contre-expert du département – Au-delà de la coquetterie, le département attache une grande importance à cette notion de surveillance, qui le conduit à jouer un rôle de contre-expertise.

Un exemple récent : depuis des années, la CLIS demande que soient effectuées des études sur les conséquences d'une éventuelle rupture des digues du Grand Canal (le débit moyen peut atteindre près de 2 000 m³ par seconde, soit 2000 tonnes d'eau par seconde). Au terme des conventions internationales, c'est EDF qui est en charge de ces digues. Or, EDF estime que leur rupture est impossible, mais la réponse ne convainc pas le département, qui mène l'enquête en interne et publiera une contre-expertise en mai. Selon Michel Habig, vice-président du Haut-Rhin et président de la CLIS, «EDF exerce une transparence vis-à-vis de la CLIS qui a cependant, et depuis toujours, considéré qu'il lui était indispensable de s'entourer d'experts indépendants pour poser des questions complémentaires à EDF sur des sujets techniques pointus. Ce choix permet à la CLIS de Fessenheim de lancer des expertises indépendantes grâce à des scientifiques n'ayant aucun lien avec EDF ».

La CLIS de Fessenheim est composée de 40 membres, désignés par le président du conseil général, dont 20 élus, parmi lesquels les maires des 5 communes situées dans un rayon de 10 km du site.

On y trouve aussi des associations et des experts, ainsi que des représentants des collectivités allemandes voisines du CNPE (équivalent du département, du Préfet, et 4 communes riveraines).

La présence des collectivités transfrontalières n'est pas prévue par la loi, mais le conseil général a estimé nécessaire d'inclure les voisins allemands dans la CLIS.

Faible contribution d'EDF – Le financement de la CLIS provient pour une part des 600.000 euros versés par EDF pour la 50 de CLIS français, c'est-à-dire peu au regard des sommes en jeu. Pour le reste, c'est le département qui rémunère le chargé de mission et son secrétariat, ainsi que les études refusées par EDF au niveau de la CLIS, comme dans le cas des digues.

Pour le territoire, le CNPE représente un centre d'activité important : 54 millions d'euros d'impôts et taxes et 70 millions d'euros de commandes aux entreprises externes régionales en 2010, pour 800 emplois directs.

A propos du financement de la CLIS assuré par le département, Michel Habig estime que « ce doit être à l'Etat de prendre en charge ces dépenses ou de la compenser auprès des conseils généraux.

En attendant, soucieux de contribuer pleinement à l'action d'information de la CLIS, et de garantir son indépendance, le département a fait le choix de prendre en charge une part importante de son fonctionnement ; étant précisé que l'ASN participe aussi à hauteur de 50 % aux expertises ».

« Souhaiter ne pas avoir à traiter un vrai problème... » – Des exercices sont effectués tous les trois ans dans le cadre du PPI (comme dans l'ensemble des sites concernés). Le dernier date de novembre 2008 mais s'est borné à une simulation théorique et l'évacuation d'une seule école.

Des membres de la CLIS ont indiqué, sous couvert d'anonymat, « qu'il faut souhaiter ne pas avoir à traiter un vrai problème, ce serait sinon un vrai b... ». En outre, un avis rendu par l'ASN en juillet 2010 a demandé aux maires de ne pas urbaniser les zones situées à moins de 1,5 km du périmètre des CNPE .

Blayais (Gironde) : les vieilles angoisses ressurgissent

La centrale nucléaire du Blayais est installée sur 6.000 hectares de marais en bord d'estuaire de la Gironde, sur la commune de Braud-et-Saint-Louis (1500 habitants), à 60 km au nord de Bordeaux.

Mise en service en 1981, elle dispose depuis 1983 de quatre réacteurs de 900MW qui sont refroidis par pompage d'eau dans le fleuve Garonne.

Lors de la tempête Klaus de 1999, la centrale du Blayais a été inondée, les vagues étant passées au-dessus des digues. Depuis, elles ont été rehaussées et équipées de brises houles. Un investissement de 75.000 euros pour EDF, ce qui n'empêche pas les écologistes de

réclamer sa fermeture, en se basant notamment sur un rapport de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Daté du 17 janvier 2000, il indique que les fondations de la centrale, installée en zone inondable, ont été faites trop près du niveau de l'eau.

Lenteur du processus d'alerte – Autre grief, la lenteur du processus d'alerte lors des événements du 23 au 24 décembre 1999. Ainsi, l'enseignant de l'université de Bordeaux 1 spécialiste des risques techno-scientifiques qu'est Simon Charbonneau déclarait, peu après la tempête : « L'article 21 de la loi sur les risques majeurs prévoit une information en temps réel. Il n'a pas été respecté. »

La centrale fait travailler 1200 personnes et 250 prestataires, dans un territoire dont l'économie est plutôt tournée vers l'agriculture et le tourisme.

Réunion extraordinaire de la CLIN – Le périmètre de 10km autour de la centrale du Blayais couvre 19 communes et touche deux départements :

1. la Gironde (17 communes autour de la centrale)
2. et la Charente Maritime (2 communes).

Les maires de ces petites communes rurales ont le devoir d'organiser la sauvegarde des populations (23.629 personnes au total, selon les derniers chiffres de l'INSEE). La préfecture indique pour sa part que seulement 50,6% des habitants situés dans ce périmètre des 10km sont venus retirer leurs comprimés d'iode lors de la dernière campagne.

Ancien maire de Braud et Saint Louis, et actuellement adjoint de la maire de Saint-Estèphe (une des communes girondines les plus proches de la centrale) élue en 2008, Jean-Paul Ninaud déclare : « Il y a bien une structure qui fait de la communication autour de la centrale, la CLIN (commission locale d'information nucléaire, pilotée par le conseil général de la Gironde), mais en terme de formation de nos personnels et de perfectionnement du plan communal de sauvegarde, il faut se débrouiller seuls. Et les élus de la rive gauche [du fleuve Garonne] ne se rendent presque jamais à ces réunions de la CLIN, persuadés d'être protégés par le fleuve qui les sépare de la centrale et par des vents dominants de secteur ouest. Je pense que l'incident grave que connaît le Japon va changer des comportements, ne serait-ce que parce que la populations va demander des comptes aux élus sur ce qu'ils font « au cas ou » . Pour le maire de Braud-et-Saint Louis, élu en 2001 et réélu en 2008, Jean-Michel Rigal (DVD), « nous sommes associés au PPI de la centrale quand il y a un exercice, comme en novembre 2007. Et puis on se rencontre, au moins tous les deux mois, au sein de la CLIN, pour laquelle nous avons eu une réunion extraordinaire ce lundi [14 mars 2011] du fait du retentissement national des événements au Japon. J'ai d'ailleurs suggéré, lors de cette réunion, que l'on étudie la faisabilité d'une modélisation des conséquences sur la centrale d'une vague de 10 m qui partirait de Pauillac en cas de tsunami », ajoute l'édile, dont la dernière visite à la centrale remonte à une année.

1/5 du budget de Braud-et-Saint-Louis - La commune de Braud-et-Saint Louis compte 60 agents et a perçu en 2010 1, 2 millions d'euros sur les 61 millions de taxes versées par la centrale aux collectivités locales. « C'est deux fois moins important que sous les anciennes mandatures, mais cela représente un cinquième de notre budget », commente Jean-Michel Rigal, avant d'expliquer que cela a permis à la commune de se doter des équipements qui permettraient d'abriter les personnes de passage en cas d'incident nucléaire. « Nos agents en contact avec le public ont reçu des formations aux gestes de premiers

secours, mais pas à la conduite à tenir en cas d'incident à la centrale. Mais ils sauraient quoi faire, car notre plan communal de sauvegarde est bien rodé, notamment auprès des agents dédiés à la conduite d'engins ou de ceux du CCAS, qui porteraient les repas aux personnes confinées dans la salle polyvalente et le foyer des jeunes ».

Pour les élus locaux, le seul point d'inquiétude qui persiste depuis 1999, c'est la route d'accès à la centrale.

Elle avait alors été recouverte de 40cm d'eau, ce qui avait ralenti l'intervention des équipes de secours.

En Rhône-Alpes, le Tricastin dépend d'abord de la préfecture

Le rôle des communes près des sites nucléaires reste étroitement soumis aux décisions des préfectures.

Dans le cas du site du Tricastin, 2ème site nucléaire français, majoritairement situé dans la Drôme, mais aussi sur le Vaucluse, les élus participent à la CLIGEET (Commission Locale d'information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin) qui se réunit au moins deux fois par an.

La CLIGEET, présidée par le président du conseil général de la Drôme (son homologue du Vaucluse en est vice-président), veille à « l'information et à la concertation sur les questions de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact sur les personnes et l'environnement ».

2 missions pour les services de la ville de Pierrelatte - La CLIGEET couvre les 22 communes du périmètre concerné par le site nucléaire et compris dans le PPI, élaboré et mis en œuvre par les services de l'Etat.

«Pour les exercices préventifs et en cas d'accident, nous sommes aux ordres de la préfecture», indique Guy Durand, 1^{er} adjoint de Pierrelatte, qui concentre la plus grande superficie du Tricastin étendu sur quatre communes. Prévenus par la préfecture via le système d'alerte téléphonique automatique Gala, les élus et les services de la ville ont deux missions :

1. informer la population (parallèlement aux sirènes d'alerte)
2. et organiser, si besoin, la logistique d'accueil.

Ainsi, dans l'année écoulée, la mairie a participé à des exercices de prévention partiels dans des écoles et un hôpital (respect des consignes, confinement, évacuation..) ainsi qu'aux actions classiques de diffusion de documents Dicrim ou de pastilles d'iode disponibles en pharmacies et à l'hôtel de ville.

Beaucoup d'élus sont des anciens d'EDF et de la centrale - Un dispositif analogue - avec CLI, dispositif d'informations, comprimés d'iode, etc. - existe pour la centrale du Bugey (Ain) sur la commune de Saint Vulbas, où le maire se refuse à toute communication, et pour la plupart des collectivités de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. «Les réunions de la CLI nous présentent régulièrement la vie du site et l'état détaillé des incidents sur le site qui n'ont jamais dépassé 2 ou 3 sur une échelle de 7», indique Jean-Pierre Herman, président de la CCPA, qui précise : « beaucoup d'élus sont des anciens d'EDF et de la centrale, et sont parfaitement informés ».

Des exercices de simulation et d'alerte sont organisés dans le cadre « nucléaire » et des plans de prévention des risques selon « des procédures très bien encadrées ».

La CCPA perçoit 5 millions d'euros au titre de la CET (ex TPU)/IFER de la part du site du Bugey.

Sur le Tricastin, la taxe sur Areva et les autres entreprises représente 60% du budget d'investissement (plus de 10 millions d'euros) de Pierrelatte et celle sur EDF environ 80% du budget de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

A Gravelines (Nord-pas-de-Calais), l'ennemi, c'est la routine

«Nous avons tous les outils de prévention qui existent». Jean-Pierre Triquet, directeur de la communication de la communauté urbaine de Dunkerque souligne les échanges permanents qui existent autour de la centrale nucléaire de Gravelines, la plus importante d'Europe occidentale avec ses 6 réacteurs de 900 mégawatts.

Qu'il s'agisse de la commission locale d'information (CLI) ou de l'association de prévention des risques S3PI, sous l'autorité du sous-préfet, le lien est constant entre EDF, qui exploite l'usine, les pouvoirs publics, les collectivités et la population.

La centrale, qui fête ses 30 ans cette année, fait désormais partie du paysage pour une population très habituée à la proximité du risque industriel : l'agglomération compte rien moins que 14 sites Seveso en plus de la centrale, dont ils sont des clients très gourmands en énergie.

Faible participation de la population - «L'ennemi, c'est la routine, il faut des dispositifs qui luttent contre cela », indique à la Gazette Bertrand Ringot, maire de Gravelines (12.500 hab), qui fut l'une des premières villes à se doter d'un plan de sauvegarde communal il y a dix ans. Des exercices grandeur réelle sont effectués tous les trois ans en moyenne, dont le dernier, le 18 janvier 2011, avec l'évacuation complète d'un quartier.

Mais la routine l'a encore emporté, avec une très faible participation de la population, les bus d'évacuation étant restés pratiquement vides, hormis le millier d'élèves concernés sur les 1.300 de la commune.

Focus

Le nucléaire, manne fiscale pour les collectivités

Déjà à l'origine de ressources fiscales importantes avec la taxe professionnelle, les centrales nucléaires vont un peu plus encore contribuer aux recettes des collectivités qui les abritent avec la réforme fiscale. Ainsi, une taxe additionnelle à la taxe sur les INB (taxe sur les installations nucléaires de base, perçue par l'Etat) et dite « de stockage » a été créée par la loi de finances pour 2010 pour inciter les collectivités à accueillir sur leur territoire les centres de stockage définitif de déchets radioactifs.

Selon l'autorité de sûreté nucléaire, son produit annuel devrait s'établir entre 2 et 2,5 millions d'euros, au profit des communes. Par ailleurs, l'abattement du tiers de la valeur locative des immobilisations dont bénéficiaient jusqu'en 2010 les installations nucléaires – centrales

comme usines de traitement – est supprimé. Ce qui devrait rapporter 91 millions d’euros à répartir à parité entre bloc communal et départements.

Enfin, reste l’imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), intégralement perçue par les collectivités à partir de 2011. Si cette taxe vise aussi le secteur ferroviaire et les télécommunications, le secteur de l’énergie est particulièrement imposé.

Les centrales nucléaires y sont soumises dès lors que leur puissance électrique installée est supérieure à 50 mégawatts. Pour 2010, le produit attendu de cette taxe pour les centrales nucléaires et thermiques était de 248 millions d’euros, à répartir à parts égales entre les communes d’implantation des centrales et les départements.

Document n°6 : Un parc jeune et néanmoins sur la sellette – publié le 29/04/2011– par Olivier Schneid – paru dans : Techni.Cités, France

L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima (Japon) a relancé le débat sur l'état du parc français. L'exploitant, EDF, vante sa vitalité. L'Autorité de sûreté nucléaire est moins catégorique.

L'âge moyen du parc nucléaire français, composé aux trois quarts de réacteurs mis en service dans les années 80, tourne autour de 25 ans. C'est jeune, explique EDF, dont le P-DG, Henri Proglio, balaie d'un revers de main toute perspective de fermeture des centrales les plus âgées, comme Fessenheim, car ce serait « comme de dire que les immeubles parisiens de plus de 20 ans devaient être détruits »⁽¹⁾, assure-t-il...

EDF prétend d'ailleurs que ses installations ont été « construites pour fonctionner au moins 40 ans ». Une manière subtile d'imposer dans l'opinion publique un âge minimum des centrales. Alors qu'en réalité, selon la réglementation en vigueur en France, chacune d'elles est, et ce, dès son démarrage, soumise à une autorisation d'exploitation de dix ans, renouvelable. Autrement dit, susceptible d'être mise à l'arrêt avant cela.

Le début d'un nouveau cycle – Ainsi, la centrale de Tricastin (Drôme) a, en décembre 2010, reçu l'autorisation de prolonger de dix ans l'exploitation de son réacteur n°1, mis en service en 1980. Et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) doit se prononcer d'ici juin 2011 sur le cas du réacteur n°1 de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin), la plus ancienne de France (1977). Dont le réacteur n°2 a été arrêté mi-avril pour la troisième « visite décennale » – opération consistant pour l'exploitant, à travers un contrôle approfondi des principaux composants et en effectuant des investissements dits « de jouvence », à obtenir de l'ASN un avis favorable sur la prolongation de la durée de vie.

Les 31 autres réacteurs 900 MW – les plus anciens du parc – doivent suivre dans les prochaines années.

Un fonctionnement « totalement original » – En décalage avec le discours rassurant d'EDF « garantissant » un haut niveau de sûreté qui serait « la première de (ses) priorités », l'ASN a, depuis l'accident de Fukushima, fait publiquement part de réserves sur l'état du parc français. Exemple, à Chinon (Indre-et-Loire), pour traduire oralement l'appréciation formulée par l'autorité administrative indépendante dans son rapport 2010, le délégué territorial de l'ASN n'a pas hésité à qualifier la centrale de « l'une des plus mal gérées du parc EDF ». De quoi alimenter les inquiétudes et à tout le moins les interrogations de collectivités :

- en Alsace, le conseil municipal de Strasbourg a réclamé l'arrêt de Fessenheim et sa reconversion en site-pilote de recherche-développement ;
- dans le Centre, le conseil régional a adopté un « vœu » en faveur d'une sortie « progressive mais très volontariste du nucléaire » ;
- en Île-de-France, le syndicat d'électricité Sipperec s'est inquiété auprès du préfet d'Île-de-France d'insuffisances du Plan particulier d'intervention (PPI) en cas d'accident à la centrale de Nogent-sur-Seine (Aube) ; etc.

Un vieillissement accéléré ? – En 2003, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) observait dans un rapport que le mode de fonctionnement des centrales françaises, « totalement original dans le parc nucléaire mondial »⁽²⁾, pouvait accélérer leur vieillissement. En tout cas, « aucune des personnes auditionnées à

l'étranger n'a émis le moindre doute » sur ce point, précisait l'Office. En ajoutant que seuls « les responsables français ont tendance à considérer que l'impact sur le vieillissement est faible »...

L'audit à grande échelle demandé en mars 2011 par le gouvernement à l'ASN, dont les résultats sont annoncés pour la fin de l'année, sera l'occasion de faire le point.

Document n°7 : Nucléaire : les tours de passe-passe du gouvernement – publié le 04/07/2014– par Olivier Schneid – paru dans : Techni.Cités, France

Le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français devrait être adopté en conseil des ministres le 31 juillet 2014. Son volet nucléaire se caractérise par des imprécisions ouvrant la voie à toutes les interprétations, une fois rappelé l'objectif de réduction de la part de cette source d'énergie à 50% de la production d'électricité en 2025. Quant à la centrale de Fessenheim, dont la fermeture a été maintes fois annoncée par le chef de l'Etat, son sort demeure mystérieux.

« Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », s'était inquiétée, en octobre 2011, l'ex-candidate aux primaires socialistes Martine Aubry, en commentant le programme présidentiel de François Hollande.

La formule de la maire de Lille, citant sa propre grand-mère, prend tout son sens pour qui s'attache à décrypter le volet nucléaire du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français, dont l'adoption par le conseil des ministres est annoncée pour le 31 juillet 2014.

Un doute sur le propriétaire des clés - Les réactions sur ce texte révèlent ainsi des lectures diamétralement opposées, et par conséquent, les zones d'ombre qu'il recèle. Il y a ceux qui, à l'image du président de la Commission des Affaires économiques (CAE) de l'Assemblée nationale, le député PS de l'Isère François Brottes, assurent que « l'Etat reprend la main » sur la politique nucléaire du pays.

Et ceux qui, comme le directeur général de Greenpeace, Jean-François Julliard, estiment au contraire qu'il « donne les clés de la politique énergétique de la France à EDF ».

Le texte présenté par @RoyalSegolene donne les clés de la politique énergétique de la France à EDF.

Le premier accusant ceux qui pensent comme le second d'instruire un « faux procès » contre le gouvernement.

Un chemin obscur - Ce grand écart d'appréciation n'étonne pas le directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP) de l'Université Paris-Dauphine, Patrice Geoffron.

Ce projet de loi « laisse la porte ouverte à toutes les interprétations et donc à deux vérités, car il comporte des contradictions flagrantes et ne tranche pas sur des points importants, commente-t-il. Tout ceci ne me semble pas honnête intellectuellement. »

Il s'étonne que « le chemin vers moins de nucléaire ne soit pas clairement tracé ». L'article 2 du projet de loi précise que « la part du nucléaire dans la production d'électricité est de 50% à l'horizon 2025 », selon un engagement sans cesse répété depuis deux ans par le président de la République). « En tant qu'économiste du changement climatique, je ne souhaite pas qu'il y ait moins de nucléaire, précise-t-il. Mais si c'est la position de l'exécutif, il doit en dire plus sur la manière de le faire. »

« Tour de passe-passe » - Le texte le dit certes, dans son article 55 consacré au « pilotage du mix électrique », mais de manière alambiquée, en « limitant la capacité totale de production d'électricité d'origine nucléaire à 63,2 GW », le niveau actuel ⁽¹⁾. L'avocat Mounir Meddeb y voit là un « tour de passe-passe », et il s'interroge sur la validité juridique du dispositif. Car le

gouvernement contraint de fait l'exploitant EDF à arrêter définitivement des réacteurs s'il veut en lancer de nouveaux.

Traduction : pour mettre en service l'EPR de Flamanville (Manche), il faudra fermer... par exemple Fessenheim (Haut-Rhin). Un procédé qu'il juge donc contestable. « Quand EDF a développé Flamanville, observe-t-il, cet article n'existait pas. C'est comme si on imposait à un projet industriel une condition de manière rétroactive : "Pour que tu sois autorisé à exploiter ici, tu dois fermer ailleurs." »

Mais l'acteur économique, s'il avait connu cet élément, aurait peut-être fait un choix différent, en arbitrant au profit de l'existant. » Le calcul est toutefois risqué. Car, si la méthode « exclut toute mesure d'indemnisation de l'Etat à EDF, le premier n'ayant pas stricto sensu imposé la fermeture, il lui aura juste proposé un troc ; il y a là matière à recours des actionnaires minoritaires (à 32,5%), allemands et suisses, de la centrale », souligne-t-il.

Conforme au droit communautaire ? - Il remarque aussi que ce plafonnement de la capacité nucléaire en France « octroie un monopole absolu à EDF sur la construction et l'exploitation de centrales ». En effet, dans un tel contexte, « GDF Suez ne pourra jamais mettre en place son prototype Atmea. Il en est de même pour tout autre opérateur étranger. Car on voit mal EDF fermer une centrale juste pour le plaisir de voir un concurrent développer son propre projet... »

Il s'interroge alors sur la conformité au droit communautaire d'un mécanisme consacrant à l'entreprise « une position dominante de fait ».

A sa manière, Bruno Rebelle, membre de l'ex-comité de pilotage du Débat national sur la transition énergétique (DNTE), ancien de Greenpeace et proche des milieux écologistes, relève lui aussi l'effet collatéral de ce plafonnement de la production – la situation de monopole est entérinée -, en se déclarant « préoccupé que (le P-DG d'EDF) Henri Proglio se dise satisfait de la loi »...

« La grande inconnue » - Dans le camp des ONG, on dénonce les « renoncements » du gouvernement. « Le projet de loi n'est pas clair, déplore la représentante de Réseau Action Climat (RAC) sur la transition énergétique, Anne Bringault. Certes, l'objectif de réduction de la part du nucléaire est acté, mais, concrètement, la question de l'évolution du parc est reportée aux futures programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE). » Celles-ci sont prévues par l'article 49 du projet de loi et elles seront fixées par décret.

« On espère qu'elles seront en phase avec l'objectif de 50% en 2025, mais rien ne le garantit, et c'est donc la grande inconnue. D'autant qu'on n'a pas obtenu de mesure donnant la main à l'Etat pour autoriser la prolongation d'un réacteur au-delà de 40 ans, ce qui lui permettrait de décider d'un arrêt définitif pour des raisons de politique énergétique. »

Chèvre et chou - « Un projet de loi ne peut satisfaire tout le monde », écrit sur son blog l'économiste Philippe Chalmin, qui a coordonné une étude, publiée en juin, de la Fondation Concorde, intitulée Pour une transition énergétique rationnelle basée sur le nucléaire. Mais ce texte « ménage tant la chèvre et le chou (qu'il) ne peut que laisser insatisfaits tous ceux que (le sujet) préoccupe, notamment (les) partisans (dont il est, ndlr) et opposants au nucléaire ».

Patrice Geoffron regrette, lui, une « gestion du temps qui fait que nous sommes, fin juin 2014, en train de parler d'une "grande loi" annoncée en septembre 2012 ». « Je suis frappé,

poursuit-il, par cette assez belle continuité de réflexion à ciel ouvert autour du modèle énergétique français depuis le premier Grenelle (en 2007, ndlr), sans rien qui soit conclusif. » Et il dénonce la « procrastination » sur ce sujet : « Au plus haut niveau, on a le sentiment que le temps qui passe est un ami ; moi je pense que renvoyer les questions à plus tard, c'est du temps perdu... »

FOCUS

Et alors, Fessenheim ?

Le député UMP du Haut-Rhin Michel Sordi est « content que le mot de Fessenheim n'apparaisse pas dans le projet de loi » de programmation sur un nouveau modèle énergétique français. Mais il n'apprécie pas le « message adressé par l'Etat à EDF : "Si vous voulez ouvrir Flamanville, vous devez fermer un ou plusieurs réacteurs sur le territoire national" » afin de respecter le plafonnement de la capacité de production nucléaire instauré par la loi.

Alors, il est allé, le 24 juin 2014, plaider la cause de la centrale alsacienne auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal. « Je lui ai rappelé que, dans sa région, Poitou-Charentes, elle se bat comme une lionne pour défendre les entreprises et l'emploi, qu'une fermeture de l'installation située dans ma circonscription allait supprimer 2 200 emplois dans une région déjà touchée, qu'elle a ses contraintes et moi, les miennes. Ça s'est bien passé. »

Il vise les débats parlementaires, sans doute à l'automne, pour écarter la menace de fermeture. Pour cela, il dit pouvoir compter sur des soutiens dans le groupe parlementaire PS... et au gouvernement. S'il échoue, il misera sur un changement de majorité en 2017. « Le problème, c'est si elle a été fermée entretemps », s'inquiète-t-il.

« C'est impossible au regard des procédures à respecter », estime l'avocat Mounir Meddeb. D'autant que le projet de loi, dans son article 32, « laisse une grande marge à l'opérateur (EDF) pour planifier la fermeture et le démantèlement ». Une porte de plus ouverte par le gouvernement pour, éventuellement, repousser l'échéance...

Document n°8 : L'échelon communal pas pertinent pour choisir un site de stockage de déchets radioactifs – publié le 16/10/2011– par Frédéric Marais – paru dans : Techni.Cités, France

L'échelon communal pas pertinent pour choisir un site de stockage de déchets radioactifs

Après l'échec du premier appel à candidatures, un rapport rendu public lundi 17 octobre 2011 préconise que la réflexion soit reprise au niveau des intercommunalités, avec le soutien des conseils généraux et régionaux.

Le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a rendu public lundi 17 octobre 2011 son rapport sur le processus de recherche d'un site de stockage pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL).

Lancé en juin 2008 par le ministère de l'Ecologie et mis en œuvre par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), ce processus n'avait pas pu aboutir. Les deux communes présélectionnées s'étaient en effet désistées en août 2009. Le Haut Comité a voulu « étudier les causes de cet échec, en tirer les leçons et formuler des recommandations ».

Rappelons le contexte. Sur 3 115 communes pouvant accueillir ce centre de stockage en raison de leur géologie « potentiellement favorable », une quarantaine s'étaient portées candidates.

Puis dix d'entre elles avaient été présélectionnées, et enfin deux retenues pour faire l'objet d'investigations plus poussées : Auxon et Pars-lès-Chavanges dans l'Aube, département qui accueille déjà les deux premiers centres de stockage de déchets radioactifs de l'Andra. Mais devant la pression populaire, ponctuée de manifestations, de pétitions et de tracts hostiles qui déboucheront sur la démission d'un maire et un procès en correctionnelle contre un militant antinucléaire pour outrages et menaces, les deux communes préféreront jeter l'éponge et retirer leur candidature.

A l'issue de ses nombreuses auditions, le Haut Comité a pointé une multitude de problèmes :

- un nombre initial de communes trop important pour pouvoir accompagner les territoires dans leur réflexion,
- le manque d'implication de l'Etat,
- une information insuffisante des populations et l'absence de dialogue;
- une communication et un calendrier mal maîtrisés, etc.

Des maires qui ne se sont pas sentis assez protégés - Le rapport souligne aussi que « l'échelon communal n'était pas adapté », précisant que « ce choix a fait peser une pression trop forte sur des maires de très petites communes, confrontés à des jeux d'acteurs, politiques et autres, locaux et nationaux, qui les dépassent ». Et d'ajouter que « les maires menacés ne se sont pas sentis suffisamment protégés ».

Fort de toutes ces observations, le Haut Comité formule plusieurs recommandations. Selon lui, le nouvel appel à candidature devra « être circonscrit » et privilégier les « territoires accueillant déjà des installations nucléaires, notamment pour des raisons sociologiques ».

L'échelon devra être « a minima intercommunal, avec le soutien de l'Etat et des grandes collectivités (conseil général et conseil régional) ». Un Etat qui devra « s'engager et exercer ses responsabilités ».

Laisser toute sa place à la concertation - Il faudra éviter un calendrier « exagérément contraignant ». Il conviendra d'informer de la façon la plus précoce, la plus large et la plus régulière possible, en laissant toute sa place à la concertation.

Enfin, le projet de stockage devra être « accompagné d'un certain nombre d'avantages réels sur le plan économique » pour permettre aux territoires « de réaliser le développement de leurs propres projets industriels, culturels ou autres ».

Document n°9 : Jean-Marie Chevalier : « Les territoires offrent un gisement prodigieux de ressources énergétiques » – publié le 22/02/2012– par Olivier Schneid – paru dans : A la une, Dossiers d'actualité, France

Un livre à paraître jeudi 23 février 2012, « L'avenir énergétique : cartes sur table », envisage une « nouvelle frontière » au-delà de laquelle les territoires, les villes en particulier, sont « en première ligne ». « Le temps des choix énergétiques portés par des Etats forts est révolu », écrivent les auteurs, qui prônent plus de décentralisation, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables... tout en conservant une place importante au nucléaire. L'un d'eux, l'économiste Jean-Marie Chevalier, s'en explique à la Gazette.

En préambule à votre livre ⁽¹⁾, vous affirmez que « l'énergie est de retour à l'agenda politique », mais on a plutôt le sentiment de n'entendre parler que de nucléaire...

C'est vrai que, dans le débat actuel, le nucléaire tend à occulter la discussion sur les autres énergies. Parce que la problématique a été bouleversée par Fukushima. Mais derrière la question de la place du nucléaire, c'est bien de celle des autres énergies dont on parle.

La communication sur le rapport de la commission Energies 2050, dont vous avez été l'un des experts, a elle aussi mis de côté ces autres énergies...

Absolument, et je le regrette. Mais le rapport lui-même est un excellent travail qui passe en revue des scénarios où la part du nucléaire va de 0 à 70% de la production d'électricité. Et c'est la première fois en France qu'on fait cela.

Votre livre dessine les contours d'une « nouvelle frontière énergétique » : quelle est-elle ?

Elle laisse davantage de place à des systèmes énergétiques décentralisés, reposant sur des initiatives locales. Alors que notre système historique se conforme à l'organisation colberto-jacobine du pays : l'Etat et nos grandes entreprises publiques décident pour tout le monde ce qu'il faut faire.

Les collectivités, de même que les entreprises locales, ont un rôle majeur à jouer dans une nouvelle organisation. Les territoires offrent un gisement prodigieux de ressources, d'innovations. Il y a dans ce projet la notion de « participatif » que véhicule une association comme Energy cities. L'éolien participatif, le solaire participatif. Et, j'espère, le gaz de schiste participatif...

Mais comment envisager cela alors que la plupart des collectivités concernées sont opposées à l'exploitation du gaz de schiste ?

Parce que du gaz de schiste « participatif », ça change tout. Cela veut dire une population qui y adhère car elle en bénéficie directement, à travers la création d'emplois et de richesses. Aux Etats-Unis (où l'exploitation du gaz de schiste, que l'on compare à la ruée vers l'or, a transformé la situation énergétique du pays, ndlr), le sous-sol appartient au propriétaire du sol, donc quand vous avez un gisement dans votre propriété, vous en récoltez les fruits. En France, le sous-sol appartient à l'Etat. Ainsi, si la puissance publique vous oblige à ce qu'un puits soit foré dans votre jardin, vous n'en touchez pas les résultats. Une modification du code minier peut changer la donne, et c'est un sujet qui va rebondir après les élections...

Cela ne revient-il pas à « acheter » la population ?

Votre formulation est un peu agressive... On peut aussi voir cela comme une manière de faire profiter les populations locales d'une ressource locale. Je trouve qu'au pays de Descartes, il est incroyable d'avoir pris une décision d'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste avant même d'avoir fait ce que la rationalité dicte : se demander si l'on a réellement du gaz, à quelles conditions et à quel coût on peut le développer et quelles précautions il faut alors prendre. Ensuite seulement, on prend la décision de développer, ou pas, et si oui, sous quelles conditions.

Vous voulez « refonder le débat public en amont des décisions énergétiques », tout en évoquant le risque de réactions de type Not in my back yard ⁽²⁾ lorsqu'il s'agit, par exemple, de l'implantation d'une ligne à haute tension. N'y a-t-il pas là une contradiction à encourager un débat tout en disant qu'il est susceptible de bloquer des projets ?

Le cas de la liaison France-Espagne est à cet égard intéressant. Voilà une affaire qui a duré vingt ans et a été résolue par l'intervention d'un facilitateur, Mario Monti. Il a beaucoup discuté avec les collectivités locales et les défenseurs de l'environnement. Et la ligne va finalement pouvoir se construire, moyennant certains passages en souterrain qui, certes, coûtent plus cher, mais permettent de satisfaire les opposants. Cet épisode me renforce d'ailleurs dans l'idée de promouvoir la décentralisation énergétique. Car, si au lieu d'importer massivement de l'éolien produit dans le Nord pour le consommer dans le Sud, comme on le voit en Allemagne, donc de devoir transporter cette électricité, on développait les ressources locales – biomasse, éolien, solaire, géothermie, hydraulique, etc. – en les combinant, on raccourcirait les circuits en produisant l'énergie là où on en a besoin.

Mais il y aurait encore aussi la possibilité d'oppositions locales, non ?

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a réalisé une étude intitulée « Cities, Towns & Renewable Energy », dont le sous-titre est l'inverse de Not in my back yard : Yes in my front yard (oui devant chez moi, ndlr) ! Je pense qu'on peut obtenir l'adhésion des populations en remobilisant les énergies humaines vers des modèles différents.

Hormis sur le nucléaire, quelle est la différence entre votre projet, qui fait de la demande un « axe prioritaire » en qualifiant l'efficacité énergétique de « défi », et le manifeste négaWatt ?

Ce qu'on critique dans le scénario négaWatt, c'est qu'il suppose un changement de comportement et de philosophie des individus qui nous paraît relever de l'utopie. Par ailleurs, la sortie du nucléaire qu'il préconise serait extraordinairement coûteuse. Arrêter une centrale qui respecte les standards de sécurité, c'est de la destruction de valeur. Il faut commencer par réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, par exemple en modifiant les systèmes de mobilité afin de moins dépendre de la voiture, etc. Et les villes sont en première ligne. Des centaines d'entre elles, dans toute l'Europe, se sont engagées à atteindre et même dépasser les fameux objectifs trois fois 20 pour 2020 de l'Union européenne (20% d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport à 1990, 20% d'énergies renouvelables et 20% d'économies d'énergie, le tout, d'ici 2020, ndlr). Et ça, c'est bien une nouvelle frontière.

Document n°10: Nucléaire : 2 spécialistes analysent la réserve des collectivités – publié le 15/03/2011– par Laurence Madoui – paru dans : la Gazette des Communes

Les responsables des collectivités territoriales sont fort discrets sur les tourments du nucléaire au Japon et leurs répercussions sur l'appréciation de cette énergie en France, qui exploite le deuxième parc au monde (58 réacteurs) après les Etats-Unis.

Une réserve ⁽¹⁾ que Gérard Magnin, délégué général d'Energy Cities ⁽²⁾, et Bruno Rebelle, directeur général du cabinet Synergie, analysent avec des vues assez convergentes. C'est pourquoi nous croisons leurs points de vue, bien qu'ils aient été interrogés séparément.

L'énergie, un sujet hors de portée

Bruno Rebelle : La politique énergétique fait l'objet d'une captation totale par les hautes sphères de l'Etat et le lobby politico-industriel. Elle échappe même aux parlementaires : dès avant la fin des débats sur la loi programme des orientations de la politique énergétique (Pope) de juillet 2005, le gouvernement avait décidé de construire un EPR à Flamanville (Manche).

Pour que se tienne un débat sur l'énergie, aux niveaux national et territorial, il faudra que des élus de tout bord et de tout échelon territorial le réclament vigoureusement. La conjonction de la situation au Japon, qui sème un trouble sérieux sur la sécurité nucléaire, et la violence des oppositions aux projets d'exploitation d'hydrocarbures de schiste en France fournit l'occasion rêvée d'un tel débat.

Gérard Magnin : La question du système énergétique est revenue, en novembre 2010, dans le giron du ministère de l'Economie. Refermant ainsi la parenthèse concédée à l'Ecologie par le Corps des Mines pendant quelques années.

Des systèmes centralisés à bout de souffle

Gérard Magnin : Les systèmes centralisés ont été relativement efficaces au sortir de l'après-guerre, dans des économies où l'on avait le sentiment que l'on avait l'éternité devant soi. Leur forte inertie les rend inadaptés à nos sociétés complexes, où l'imprévu décide de l'histoire. Les gros systèmes sont à bout de souffle. L'informatique à la « grand papa », avec un ordinateur central intelligent et des terminaux bêtes, a vécu. C'est aujourd'hui un mode d'échange horizontal qui prévaut, avec des consommateurs d'information qui sont aussi des fournisseurs. Les grandes entreprises sont structurées en multiples unités plus ou moins indépendantes car le commandement central ne fonctionne plus. Et l'énergie française serait la seule à échapper à cette logique ?

Bruno Rebelle : Le dogme nucléaire fait que l'on a toujours pensé en termes de gros centres de production, acheminant l'énergie via de gros tuyaux vers les gros centres de consommation que sont les villes. L'approche « 3D » que je défends est à l'inverse déconcentrée, diversifiée, décentralisée.

Des territoires dépossédés

Gérard Magnin : Il y a une déresponsabilisation des territoires vis-à-vis de l'approvisionnement énergétique. Certes, on observe un début de réappropriation (adhésions à la Convention des maires, engagements de Plans climat énergie territoriaux volontaires, avant

que le Grenelle ne les systématise pour les collectivités de plus de 50 000 hab.). C'est un lent mouvement qui prend le contre-pied des systèmes centralisés de production énergétique, censés apporter de la sécurité mais s'avérant inadaptés en situation d'imprévu. A côté de la globalisation, se dégage ainsi une marge pour l'action locale.

Bruno Rebelle : Les plans climat énergies territoriaux, prévus par la loi Grenelle 2 de juillet 2010, s'inscrivent dans le cadre de schémas régionaux climat-air-énergie cosignés par le préfet et le président de région, qui ne sont pas des outils de politique énergétique : ils visent à mesurer les consommations et les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à minimiser les impacts du changement climatique. Pas à renforcer l'autonomie du territoire en matière d'approvisionnement énergétique.

Réappropriation locale

Bruno Rebelle : Au lieu de considérer les villes comme des lieux de consommation énergétique, il convient d'y voir aussi des sites de production. Le travail sur le plan climat de la communauté urbaine de Bordeaux (Gironde) montre que le territoire peut être quasi autonome en matière de production de chaleur domestique et d'électricité, grâce essentiellement à la géothermie, au bois, au solaire, à la récupération de chaleur des eaux usées et de l'incinération de déchets. Il peut aussi fournir une bonne partie des besoins de chaleur industrielle et une petite composante de ceux de carburants.

Gérard Magnin : Commençons par regarder les ressources près de chez nous. Genève (Suisse, 191 000 hab.) voisine depuis toujours avec un lac, dont elle ne puise que depuis trois ans l'eau pour rafraîchir les institutions internationales. A l'inverse, la ville suédoise de Växjö (80 000 hab.), qui a développé la biomasse suite aux chocs pétroliers des années 70, produit aujourd'hui 84 % des ses besoins de chaleur (et 57 % de ceux de chaleur et d'électricité) à partir de ressources locales. Certes, une usine de production d'aluminium ne tournera pas avec des panneaux photovoltaïques posés son toit. Tant qu'elles seront déployées à petite échelle, les énergies renouvelables seront insuffisantes. C'est à grande échelle que l'on obtient une mutualisation et un foisonnement des ressources.

Barbichette tenue et bouche cousue

Bruno Rebelle : Les installations nucléaires de base sont des pourvoyeuses de ressources assez conséquentes pour les collectivités. Outre la contribution économique territoriale, les emplois directs et la sous-traitance, ces sites savent se montrer généreux vis-à-vis du territoire d'accueil, dans l'idée de favoriser l'acceptation locale ou, du moins, de tempérer les oppositions.

Dans le Nord Cotentin (autour de l'usine de retraitement de la Hague), on trouve des voiries et des équipements exceptionnels pour des villages de quelques centaines d'habitants. A Bure (Meuse, où est projeté un centre d'enfouissement de déchets), des millions d'euros ont été déversés sur les communes pour faire passer l'idée que le nucléaire est acceptable. Le maire de Donzère (Drôme) n'a certainement pas trop de difficulté à faire financer une manifestation culturelle par le sponsor local. C'est ici Areva qui intervient, ailleurs l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), autre part, EDF... Acteurs vis-à-vis desquels il est ensuite difficile d'être critique. Les élus locaux ne sont pas à proprement achetés mais coincés dans un jeu de « je te tiens, tu me tiens par la barbichette ».

Document n°11: La commission Energies 2050 fait pschitt ! – publié le 07/10/2011– par Olivier Schneid – paru dans : la Gazette des Communes

A deux semaines de sa première réunion de travail, programmée le 20 octobre, la commission chargée par Eric Besson « d'explorer plusieurs scénarios possibles du devenir du système énergétique français aux horizons 2030-2050 » peine à trouver des participants du côté des ONG. Car la plupart refusent de « cautionner » la démarche du ministre de l'Industrie, qu'elles jugent « hautement politique ». Les collectivités n'ont pas eu à se poser la question : elles n'étaient pas invitées à y prendre part.

Seules deux des 9 organisations non gouvernementales (ONG) sollicitées par le ministre de l'Industrie Eric Besson pour siéger à la commission Energies 2050, lancée le 6 septembre 2011 pour envisager l'avenir énergétique de la France, ont accepté l'invitation. Sauvons le Climat (SLC) entend y « défendre une approche favorable au nucléaire parce qu'en l'état des technologies actuelles disponibles, on ne voit pas de moyens d'y échapper si on veut atteindre les objectifs climatiques », explique son président, Jacques Masurel. « Reste à déterminer sa part, mais elle doit demeurer très importante », complète-t-il. L'association de défense des consommateurs UFC Que Choisir a aussi dit oui, mais plutôt par curiosité, en l'absence de toute précision sur un programme de travail ou même un simple calendrier.

« De l'affichage politique » – Les sept autres ont donc décliné la proposition. D'abord, parce qu'elles considèrent que « développer une réflexion sur la politique énergétique de demain mérite mieux qu'un groupe de travail de trois mois (la commission doit remettre son rapport en janvier, ndlr) », résume le responsable climat-énergie de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Benoît Faraco.

« C'est de l'affichage et il n'est pas question de cautionner une opération de pure communication politique », renchérit le directeur des programmes de conservation de WWF France, Jean-Stéphane Devisse. En précisant toutefois que son ONG « acceptera d'être auditionnée par la commission si elle y est invitée, pour proposer son propre modèle ». « On aurait eu l'impression de perdre notre temps, ajoute le directeur du Comité de liaison énergies renouvelables (CLER), Raphaël Claustre. Des groupes de travail, il y en a beaucoup, mais quand on en voit les résultats... » « Et notre scénario, c'est celui de Négawatt », entonnent, avec lui, en chœur, France Nature Environnement (FNE), Réseau Action Climat (RAC) et bien sûr Négawatt. Dont le président, Thierry Salomon, est disposé à « verser au bien commun » le scénario énergétique élaboré par son association et rendu public le 29 septembre, « le fruit d'un travail de 14 mois effectué par une dizaine de personnes ».

D'un modèle centralisé à décentralisé – Ce scénario imagine « un système énergétique français presque totalement dé-carboné malgré un arrêt maîtrisé et cohérent de toute production d'électricité nucléaire en 2033 ». Et ce, grâce à « un triptyque sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables » qu'approuve la présidente de RAC, Sandrine Mathy. Et elle s'interroge : « Quand la France sortira-t-elle d'une politique de l'énergie centralisée pour passer à un modèle décentralisé, fondé sur la satisfaction des besoins, et partant donc des territoires ? » « Les collectivités doivent être plus entendues, car elles sont des actrices de la production d'électricité de demain », insiste Thierry Salomon. Le président de SLC Jacques Masurel le pense aussi... mais pour une autre raison : « Une centrale nucléaire est une richesse pour une région par l'activité et les emplois qu'elle crée », juge-t-il.

Dialogue de sourds – Le ministre Eric Besson, dont le cabinet a tenté ces derniers jours de convaincre les ONG d'accepter de se mettre autour de la table, aura beau jeu de relever le refus de dialogue de ses opposants, alors même qu'il propose des scénarios envisageant, certes une prolongation de la durée de vie du parc nucléaire actuel, une accélération de sa modernisation ou une réduction de sa part dans le mix énergétique, mais aussi une sortie progressive du nucléaire.

Or, deux experts partisans de l'arrêt du nucléaire, Benjamin Dessus et Bernard Laponche, ont décliné l'offre qui leur a été faite d'intégrer la commission. « Tout ça ne nous paraissait pas sérieux, commente Bernard Laponche. On n'accomplit pas en si peu de temps un vrai travail de fond de prospectiviste consistant à balayer tous les scénarios. »

Pas de "photo de famille" – Moins radicale que Greenpeace, qui justifie son refus de participer à la commission en accusant les personnalités qualifiées qui en sont membres (des économistes, des consultants, un ancien P-DG d'EDF...) d'être des « pro-nucléaires notoires », Sandrine Mathy ne jette pas la pierre à ces derniers. Mais elle estime que lancer un tel débat à quelques mois de l'élection présidentielle était « de toute façon biaisé d'avance ». Et, « pas dupe des objectifs hautement politiques » et donc conjoncturels du ministre, elle sait bien que les ONG favorables à une sortie du nucléaire, en boycottant Energies 2050, privent Eric Besson d'une inattendue et donc improbable "photo de famille"...

Proposition de correction

Introduction

Depuis quelques années, l'on peut constater un fort réveil de la peur nucléaire dans les pays développés. La question se pose de savoir s'il faut sortir du nucléaire, ou sécuriser le nucléaire ?

I) les difficultés à se passer du nucléaire aujourd'hui

A) une trop grande dépendance à l'électricité nucléaire

- 70% de la production d'électricité ne laissant pas l'alternative se développer
 - doc 4
 - doc 6
 - doc 7
 - doc 9
 - doc 10

B) une sortie du nucléaire très impactante en termes sociaux économiques

- licenciements,
- bénéfices et recettes fiscales en moins
- indemnisation des autres partenaires
 - docs 4
 - doc 5
 - doc 7
 - doc 8

II) Vers une sortie inévitable à moyen terme

A) Le vieillissement du parc nucléaire et les problématiques qui y sont liées

- coût d'entretien
- risque de catastrophe nucléaire
- non préparation des populations
- enfouissement des déchets radioactifs...
 - doc 1
 - doc 2
 - doc 3
 - doc 5

- doc 6

B) une production énergétique alternative locale serait plus efficace

- décentralisation de la production énergétique,
- utilisation du renouvelable localisé

- doc 9
- doc 10
- doc11

Conclusion

La sortie du nucléaire pour les pays riches aura un coût à court terme qu'ils pourront se payer et un coût environnemental induit qui pèsera longuement sur les pays du tiers monde.

Si l'on se plaçait sur un plan moral on pourrait dire qu'il est du devoir des pays développés, dans l'intérêt de notre planète, d'utiliser le nucléaire qu'ils sont les mieux à même de sécuriser, tant qu'il n'est pas possible de le remplacer par des énergies de substitution sans conséquence sur le réchauffement climatique.